



Conseil d'Administration de l'UNSS du 12 octobre 2020

QUESTIONS DIVERSES DU SNEP-FSU

Intervention de Camille JACQUES

1- Règlement Fédéral 2020-2024 – Jeux des lycées, Jeux des Jeunes et Critérium 3^{ème}-2^{nde}.

Le Règlement fédéral a été voté à l'AG UNSS sans la partie des « Jeux des lycées » « Jeux des jeunes » et « Critérium 3^{ème}-2^{nde} », car à l'évidence, toute cette partie devait être rediscutée et retravaillée. Nous sommes surpris de voir que les « Jeux des lycées » sont maintenus à l'identique dans la version du Règlement Fédéral du 30 août 2020 affichée sur le site national alors qu'il est bien spécifié que les « Jeux des jeunes » et « Critérium 3^{ème}-2^{nde} » sont reportés à l'AG 2021. Nous demandons qu'ils soient également reportés à l'AG 2021 et qu'ils fassent partie des discussions à mener. S'agissant de ces discussions, un calendrier est-il déjà établi et pouvez-vous donner la date de la 1^{ère} réunion ?

Réponses

Les Jeux des jeunes

N.COSTANTINI (DN UNSS) : action en cours de travail avec le CNOSF. Ils sont financés par les Jeux des Masters (organisation du CNOSF impliquant tous les licenciés de + de 35 ans des fédérations). Ils se situent dans le continuum souhaité entre les expériences menées dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème} du cycle 3 (les Jeux de la mixité pour lesquels nous avons été sollicités par l'association Alice MILLIAT) et pour le 2nd degré les Jeux de l'UNSS (4^{èmes}-3^{èmes}).

P.DEKEYSER (DNA, directeur des sports) : Avec la pandémie on a pris du retard . Un groupe de travail est en place avec 3DNA et un représentant du CNOSF. Des réunions ont déjà eu lieu, le calendrier sera abouti aux vacances de février. Les Jeux de jeunes se dérouleront sur 2 années scolaires 2020 et 2021. Proposition aux élus des AS de participer à ce groupe. (*ndlr : une fois de plus, tout est décidé par la direction nationale sans concertation...Des réunions ont déjà eu lieu sans qu'on soit invité !! C'était pourtant un engagement de l'AG du mois de juin.*)

Jeux des lycées

P.DEKEYSER (DNA, directeur des sports) : Il n'y a pas eu de discussion Selon lui il n'y a pas eu de remarques particulières , « en tous cas pas au point de les remettre à l'AG 2021 ». (*ndlr : nous n'avons pas dû avoir participé à la même AG ... Les discussions ont été pourtant longues et vives ! Nos demandes de moments de travail pour ces nouveaux événements avant la décision de leur mise en place n'a pas été entendue.*)

2- Règlement Fédéral 2020-2024 –Le critère de départage des équipes pour les sports collectifs en cas d'égalité « Jeune coach non-compétiteur ».

Nous avons été alertés par des collègues sur ce critère de départage qui n'occupe pas la même place selon les sports collectifs. Cette décision unilatérale des CMN se trouve de fait imposée de manière « descendante » alors que les CMR et CMD n'ont pas pu en discuter en amont ni faire des propositions. Puisqu'il est précisé que les fiches sports ne seront plus modifiées après le 30 octobre de l'année en cours, nous demandons une décision urgente et commune pour toutes les fiches sports collectifs ainsi que le placement du critère « jeune coach non-compétiteur » après les critères « sportifs ».

Réponse

P.DEKEYSER (DNA, directeur des sports) : Les CMN ont eu lieu en juin et juillet. On a laissé toute latitude pour placer cet item en cas d'égalité. C'est par exemple le cas de la CMN Rugby 15 qui souhaite développer cette particularité. Les remarques des CMR et CMD seront entendues, mais on ne bougera rien pour cette année. (*ndlr : il nous a été répondu par ailleurs que « Ce n'est pas parce que vous demandez qu'il faut toujours accepter »...*).

3- Les finances des AS.

Les rencontres, championnats et manifestations se sont arrêtés en mars 2020 et ont repris sporadiquement depuis la rentrée de septembre. De ce fait, une large part des crédits d'animation prévus ne seront pas utilisés. Le SNEP-FSU souhaite que l'UNSS adopte une aide ponctuelle aux AS sous la forme du « remise » sur le contrat 2020-2021.

Pour le long terme et pour redonner de la confiance aux AS envers l'UNSS, il est urgent selon de nous de prendre des décisions qui montreraient que l'UNSS prend en compte la réalité des possibilités financières des AS quant à l'achat des licences. C'est pourquoi nous proposons que soit adoptés dès cette année 2020-2021 :

- La possibilité de réversibilité des contrats (personnalisé ou accompagné) chaque année et au choix des AS ;
- Le passage de 18 à 16 du paramètre LP pour lequel vous nous avez indiqué à plusieurs reprises qu'il était à l'étude. Et maintenant, au vu de la réforme du lycée et de ses conséquences désastreuses sur l'EDT des élèves*, l'abaissement de 2 points pour les paramètres LPO et Lycées.

**40% des lycées programment des cours les mercredis après-midi au plan national, avec selon les territoires, parfois plus de 65% de lycées impactés.*

Réponses

Aide ponctuelle aux AS

N.COSTANTINI (DN UNSS) : La DN a démarré un travail dès le mois de juin. Un courrier a été envoyé le 7 octobre à tous les chefs d'établissements, IA-DASEN et Recteurs (*ndlr : les membres du CA n'en ont pas été destinataires !!!*). Dans ce courrier : rappel de l'obligation de l'affiliation, constat de 4 mois sans pratique de mars à juin, proposition d'une réduction exceptionnelle sur le prix du contrat licences (lissée sur le 1^{er} et le 3^{ème} prélèvement de l'année en cours) qui sera présentée lors d'une AG extraordinaire le 5 novembre 2020 et enfin l'information du « gel » du prix de la licence (*ndlr : voté à l'AG du 30 juin 2020*).

L'UNSS doit faire face à des charges fixes : salaires (6,9M€) et frais de fonctionnement (2,6M€). A l'heure actuelle, on peut envisager une aide exceptionnelle de 25% du prix du contrat (équivalente à la période non pratiquée). Cette proposition est conditionnée à l'affiliation des AS avant le 25 novembre, au point d'étape plus précis des dépenses et produits déjà réalisés qui sera présenté à l'AG extraordinaire et la soutenabilité budgétaire prévisionnelle 2021.

Une aide au contrat aux AS touchées par la tempête des Alpes Maritimes est envisagée, elle sera également proposée lors de l'AG du 5 novembre.

(ndlr : le SNEP-FSU est satisfait qu'un geste sur le contrat soit fait vers les AS. Nous attendons néanmoins davantage de précisions pour l'AG extraordinaire du 5 novembre (point comptable précis de l'exercice 2020 au 5 novembre, prévisions novembre et décembre 2020, prévisions 2021 et surtout le montant exact de la réduction).)

Réversibilité des contrats et paramètres de calcul LP et lycées

Sans répondre directement à nos propositions, la directrice a indiqué à plusieurs reprises qu'une réflexion est en cours pour les contrats en fonction des caractéristiques des établissements. Ces réflexions devraient être également menées localement dans les instances.

AUTRES REPONSES ET INFORMATIONS DONNEES EN SEANCE

OPUSS et le site unss.org *(en réponses des questions des élu.es des AS)*

N.COSTANTINI (DN UNSS) : outre le nom des élèves inscrits, OPUSS permet de renseigner la nature des activités, les modalités de pratique, les motifs d'agir (promotionnel, évènementiel, compétitions, animation dans l'établissement). C'est un outil important également pour le traçage des élèves (transmission des infos à l'ARS).

Le site unss.org est en cours de restructuration. Certains documents sont obsolètes et d'autres n'y figurent pas. Pour le moment tous les documents sont sur OPUSS. L'architecture nationale du site sera déclinée dans les académies.

B.QUINCY (DNA informatique) : Le nouvel OPUSS a ouvert le 2 septembre. Souhait de placer l'élève au centre : l'élève pourra se pré-affilier à l'UNSS, sa licence arrivera dans le panier de l'enseignant qui n'aura plus qu'à valider. Et surtout, l'élève pourra trouver au sein de l'outil l'ensemble de son parcours à l'UNSS (compétiteur, JO avec les formations, les compétitions auxquelles il a participé, ses résultats etc..).

Certaines infos personnelles qui étaient actuellement accessibles à tous vont être effacées, mais c'est un choix de la DN de rendre visibles tous les licenciés à toute personne loguée (profs EPS, chefs d'établissements, cadres) qui participe à une compétition.

Les difficultés de fonctionnement actuelles sont en train de se résoudre. Les éléments administratifs sont désormais pré-rentrées (données établissements données par la DGESCO, notamment le numéro RNE).

Espace pour les élu.es des AS sur le site unss.org :

D.LACROIX (DGESCO) donne son accord.

N.COSTANTINI (DN UNSS) : Ce sera possible dès que le site sera terminé. *(ndlr : c'était une demande récurrente depuis de nombreuses années. A voir si la réalisation se fera effectivement !)*

Parcoursup

N.COSTANTINI (DN UNSS) : on travaille cette question avec le ministère des sports depuis 3 ans.

B.ANDRE (IG EPS) : travail sur la Fiche Avenir.

PNDSS

N.COSTANTINI (DN UNSS) : l'appel d'offres pour l'affiche qui sera envoyée dans les AS a dû être refait, mais la réalisation se fera.

Les réunions locales sur les PDDSS et PADSS se feront au cours de l'année scolaire. Les instances devront les valider.

Retrouvez les autres documents relatifs à ce CA sur notre site :

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>